



Bénéfices Futur

**Finances et développement durable
Management de l'environnement**

Extraits du document de référence 2008



**GROUPE
CAISSE D'ÉPARGNE**

Sommaire

■	Finances, développement durable et environnement	
■		
■	■ 1 Finances et développement durable : un enjeu majeur aujourd'hui	4
■	■ 2 La démarche de développement durable du Groupe Caisse d'Epargne	5
■	■ 3 Les engagements du Groupe Caisse d'Epargne	6
■	■ 4 Une démarche accompagnée	7
■	■ 5 <i>Bénéfices Futur</i> : les réalisations 2008	8
■	■ 6 Résultats de l'audit de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) du réseau des Caisses d'Epargne	13
	■ 7 Les produits et services développement durable du groupe	14
	■ 8 Le management de l'environnement	24

La démarche développement durable du Groupe Caisse d'Épargne se concrétise chaque jour un peu plus dans le « cœur de métier » du Groupe. C'est la raison pour laquelle nous préférons dorénavant intégrer les informations relatives au développement durable dans les diverses publications du Groupe, plutôt que de les traiter à part.

Néanmoins, compte tenu de la richesse de l'actualité développement durable, nous avons souhaité donner une meilleure visibilité de certaines de nos actions en les extrayant du document de référence et en les reprenant dans cette plaquette pour nous adresser ainsi aux nombreuses parties prenantes intéressées.

Cette plaquette :

- souligne l'importance croissante des enjeux ;
- rend compte des réalisations de Bénéfices Futur, programme d'Engagement du Groupe ;
- détaille la diversité des produits et services « responsables » ;
- fait le point de la démarche environnementale.

Grâce à l'appui de ses nombreux acteurs, le GCE témoigne ainsi d'une politique développement durable tout à la fois innovante, responsable et engagée au bénéfice de tous.



Finances et développement durable : un enjeu majeur aujourd'hui

1

Il y a quelques années encore, le secteur de la banque, de l'assurance et de la finance en général ne se sentait pas pleinement concerné par le développement durable, considéré par le grand public comme un acteur du tertiaire dont l'activité avait un impact minime sur l'environnement. Depuis, une opinion publique de plus en plus soucieuse de la préservation de l'environnement et d'un développement humain plus équilibré ⁽¹⁾ a incité les banques et les compagnies d'assurance à revoir leurs responsabilités en tant qu'acteurs d'influence.

En 2005, l'Orse ⁽²⁾ édite le guide Finance et développement durable qui situe les différents enjeux du secteur et montre sa responsabilité importante dans le domaine de l'environnement en tant qu'acteur d'influence.

En 2006, Nicholas Stern, ancien vice-président de la Banque Mondiale, publie un rapport sur l'économie du changement climatique. Ses principales conclusions sont que si d'ici à 2050, le monde ne consacre pas chaque année au moins 1 % de ses revenus à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie planétaire pourrait perdre entre 5 et 20 % de son PIB. En 2007, les ONG BankTrack ⁽³⁾ et Les Amis de la Terre ⁽⁴⁾ publient un rapport sur les politiques climatiques et énergétiques des banques, *Banques françaises, banques fossiles ?* et recommandent aux banques de mettre en place une politique globale de lutte contre le changement climatique. En 2008, Les Amis de la Terre publie un nouveau rapport : *Assurances françaises, changements climatiques garantis ?*

En octobre 2008, la loi Grenelle 1 de l'environnement est adoptée. Y figurent notamment : l'augmentation significative de la part des énergies renouvelables, la baisse de la consommation d'énergie des bâtiments, la réduction des gaz à effet de serre (GES) dans les transports, l'amélioration de l'information du consommateur sur le coût écologique des biens et des services, la rénovation complète de 400 000 logements par an à compter de 2013, la rénovation de l'ensemble du parc de logements sociaux, des accords

avec le secteur des banques et des assurances pour développer le financement des investissements d'économie d'énergie, une incitation du secteur des assurances à développer une offre de produits visant à faciliter et à garantir le bon résultat des travaux de rénovation des bâtiments résidentiels en matière d'économie d'énergie, la réalisation d'éco-quartiers, le renouvellement des matériels de transport, l'encouragement à la mise en place de plans de déplacement d'entreprise, la création d'un fonds de soutien au développement de chaleur d'origine renouvelable... Sur toutes ces mesures, les banques sont ou peuvent être des acteurs majeurs.

En décembre 2008, le Forum de Paris-Europlace, organisme de promotion de la Place financière de Paris qui réunit la pluralité des acteurs de l'industrie financière, organise son Forum annuel sur le thème *Renforcer la contribution de la finance au développement durable : enjeux de long Terme, propositions pour l'Europe*. Ce forum, co-présidé par Nicolas Sarkozy, président de la République française et José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, a pour but de porter de nouvelles propositions d'actions au plan européen.



© WWF-Canon Michel GUNTHER

(1) D'après un sondage réalisé par LH2 pour le Comité 21 par téléphone, les 13 et 14 février 2009, 81 % des Français se déclarent autant voire plus inquiets des risques liés à la dégradation de l'environnement que des risques liés à la crise financière.

(2) Orse : Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises est une association qui regroupe plus d'une centaine d'acteurs économiques et sociaux. Le GCE est adhérent de l'Orse et participe à ses travaux, notamment au sein du club Finances

(3) BankTrack est un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'individus qui surveille les opérations du secteur financier privé (banques commerciales, investisseurs, compagnies d'assurance, fonds de pension) ainsi que les impacts de ses opérations sur l'homme et la planète.

(4) Les Amis de la Terre : ONG de défense des droits de l'homme et de l'environnement.

2

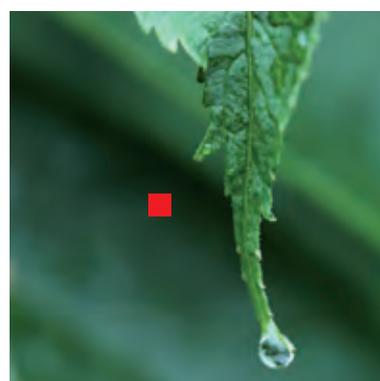
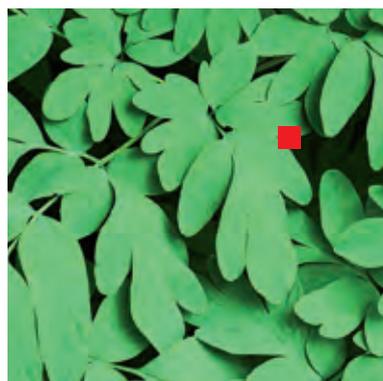
La démarche de développement durable du Groupe Caisse d'Epargne



Dès 2003, le Groupe Caisse d'Epargne s'est engagé dans une démarche de développement durable avec, en premier jalon, la signature du Pacte mondial des Nations unies. Des responsables de développement durable (RDD) ont été nommés dans chaque Caisse d'Epargne, puis dans chaque filiale du Groupe. Chaque entité a construit son plan d'actions sur la base des résultats de l'audit sollicité auprès de l'agence de notation extra-financière Vigeo dès la fin de l'année 2003.

C'est également en 2003 que le partenariat avec le WWF est lancé, apportant ainsi l'appui nécessaire au Groupe sur l'aspect environnemental de la démarche. Un département Développement durable et Intérêt général à la CNCE, devenu direction en 2006, coordonne la démarche, depuis ses débuts et assure son suivi grâce à un logiciel de base de données adapté et accessible à tous les RDD.

Le reporting sur la démarche développement durable du Groupe est, les premières années, réalisé dans un document spécifique, intitulé rapport de développement durable. Il est, depuis 2007, intégré dans les rapports généraux, rapport annuel d'activité et document de référence. Le site Internet www.groupe.caisse-epargne.com présente la démarche et ses actualités dans la rubrique « Un groupe engagé » et permet la consultation des différents rapports. En 2007 est lancé Bénéfices Futur, le programme innovant du Groupe Caisse d'Epargne pour un développement durable qui dynamise la démarche entamée et la porte à un niveau d'ambition et d'engagement à la hauteur des enjeux.



Les engagements du Groupe Caisse d'Épargne

3

Le Pacte mondial des Nations unies



L'engagement du Groupe Caisse d'Épargne à respecter les dix principes du Pacte mondial a été signé en 2003.

Il est renouvelé chaque année en notifiant sur le site du Pacte mondial, www.unglobalcompact.org, ses avancées en matière de respect des droits de l'homme, du droit du travail, de protection de l'environnement, de lutte contre la corruption.

Trois principes sont liés en particulier au respect de l'environnement :

- principe 7 : les entreprises sont invitées à adopter une démarche fondée sur le principe de précaution en matière environnementale ;
- principe 8 : prendre les initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ;
- principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Le Pacte écologique

En 2007, le Groupe Caisse d'Épargne signe le Pacte écologique proposé par la Fondation Nicolas Hulot. Fidèle à ses valeurs, le Groupe Caisse d'Épargne se mobilise sur le développement durable en tant qu'entreprise, en tant que banque, en tant qu'acteur engagé dans la société.

Le programme *Bénéfices Futur*



Bénéfices Futur

Bénéfices Futur, le programme d'engagement pour un développement durable du Groupe Caisse d'Épargne a été lancé en 2007. Il se décline en quatre axes :

- promouvoir un marketing responsable ;
- participer à la lutte contre le changement climatique ;
- favoriser l'investissement socialement responsable ;
- moderniser son rôle de banquier solidaire.

La Charte d'Entreprise socialement responsable du Groupement Européen des Caisses d'Épargne (GECE)

Par la signature de cette charte, les banques membres du GECE se sont engagées à entretenir des relations justes et claires avec la clientèle, à promouvoir l'accès bancaire et l'intégration financière, à développer des activités respectueuses de l'environnement, à procéder à une contribution responsable à la collectivité, à se conduire en employeurs responsables, à assurer une communication transparente.

En mai 2008, les membres du GECE ont signé une résolution, qui vient compléter cette charte, vers une plus grande prise en compte de l'environnement.



4 Une démarche accompagnée

Le WWF



Renouvelé chaque année depuis 2003, le partenariat du Groupe Caisse d'Epargne avec le WWF s'est concrétisé en 2008.

■ sur des actions de réduction de ses impacts directs environnementaux autour de quatre objectifs :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- l'amélioration de la qualité environnementale des agences et des sièges,
- le principe de durabilité dans la consommation du papier,
- l'optimisation de la gestion des déchets ;

■ sur l'amélioration des impacts indirects en relais à *Bénéfices Futur* :

- le Livret A *Kipouss* : à chaque ouverture d'un Livret A pour un enfant, à sa naissance ou jusqu'à ses douze mois, la Caisse d'Epargne verse un euro au WWF-France pour la protection de la forêt méditerranéenne,
- le crédit *Ecureuil Crédit Développement Durable* pour favoriser les travaux d'amélioration énergétique,
- le crédit photovoltaïque pour favoriser le recours aux énergies renouvelables,
- dans le cadre du programme de fidélité *S'Miles*, la possibilité pour les clients de donner ses points S'Miles au WWF : les fonds récoltés sont utilisés pour mener à bien les actions du WWF sur l'accès durable à l'eau dans le bassin du Niger.



L'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie, l'ADEME

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

En 2006 a été signée pour trois ans une convention avec l'ADEME dans le cadre de l'opération Planète Gagnante. Une charte partenariale encadre les conditions d'octroi du prêt *Ecureuil Crédit Développement Durable*.

Les adhésions à divers organismes

Les adhésions à Orse, CSR Europe ^[5], Comité 21 ^[6], Comité de la Décennie ^[7], Finansol ^[8], Avise ^[9] permettent de partager réflexion et expérience en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

[5] CSR Europe est un réseau de grandes entreprises européennes réunies pour favoriser la responsabilité sociale d'entreprise.

[6] Le Comité 21 est le comité français pour l'environnement et le développement créé en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21, programme d'actions pour le XXI^e siècle, ratifié au Sommet de la Terre de Rio.

[7] Le Comité français de la Décennie définit les grandes orientations en matière d'éducation pour le développement durable.

[8] Finansol est l'association professionnelle fondée en 1995 qui fédère les organisations de finance solidaire en France (financeurs solidaires et établissements financiers).

[9] Avise : Agence de valorisation des initiatives socio-économiques

Bénéfices Futur : les réalisations 2008

5

Promouvoir un marketing responsable

L'étiquetage développement durable des produits et services

L'étiquetage développement durable des produits bancaires et financier a été conçu pour être décliné selon trois critères : sécurité, responsabilité, climat. Le travail de spécialistes, de la banque, d'une part (Groupe Caisse d'Épargne) et du développement durable, d'autre part (Utopies), en collaboration avec les représentants d'un panel de parties prenantes, experts « critiques » d'organismes indépendants (ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Les Amis de la Terre, Testé pour Vous et le WWF), a permis l'élaboration d'une méthodologie qui a vu le jour en 2008.

Dès mai 2008, les produits d'épargne les plus vendus étaient tous présentés avec leur étiquetage sur le site internet clients www.caisse-epargne.fr et sur les dépliants publicitaires disponibles en agences.



Bénéfices Futur

La méthodologie a été rendue publique afin que chacun puisse comprendre en détail les critères utilisés. Elle est consultable sur le site www.beneficesfutur.fr.

Pour les produits d'épargne,

- le critère « sécurité » informe le client sur le niveau de protection dont bénéficie son capital : garantie du capital, rendement connu à l'avance.
- le critère « responsabilité » informe le client sur le degré de prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans la conception du produit. La note « responsabilité » porte essentiellement sur l'utilisation des fonds par la banque et elle est obtenue selon :
 - la classe d'actifs : l'investissement bénéficie-t-il à des entités rencontrant d'habitude des difficultés de financement ?
 - le secteur : l'investissement se concentre-t-il sur des secteurs d'activités respectueux de l'environnement et de la société ?

- l'existence ou non d'un filtre extra-financier : dans quelle mesure les critères autres que financiers sont-ils pris en compte par le gestionnaire dans la sélection des entités (États, collectivités, entreprises) composant le fonds ?
- la gouvernance et la politique de vote sur les sujets RSE : dans quelle mesure la politique de vote est-elle un instrument utilisé par le gestionnaire du fonds pour faire avancer les sujets liés à la Responsabilité sociale des entreprises (RSE).

D'autres facteurs viennent nuancer la note « responsabilité » : les outils de la relation client (ex. processus définis en fonction de critères écologiques), l'accessibilité (ex. documents adaptés aux populations souffrant de handicaps), la solidarité (ex. de quelle façon s'effectue le reversement d'une part des intérêts aux projets associatifs ou d'intérêt général).

Le critère « climat » informe le client sur le volume d'émissions annuelles de gaz à effet de serre (CO₂, méthane, etc.) des entreprises, États, ou secteurs d'activités financés grâce à son placement. Pour comprendre quelles émissions sont liées au produit, on regarde :

- les émissions de la banque : éclairage et chauffage des bureaux et des agences, transport nécessaire à l'activité, production du papier acheté, etc. ;
- les émissions des activités financées avec l'argent de l'épargnant (entreprises, dette des États, etc), qui représentent la majeure partie. On regarde ainsi la liste des entreprises et États financés par le placement et leurs émissions respectives.

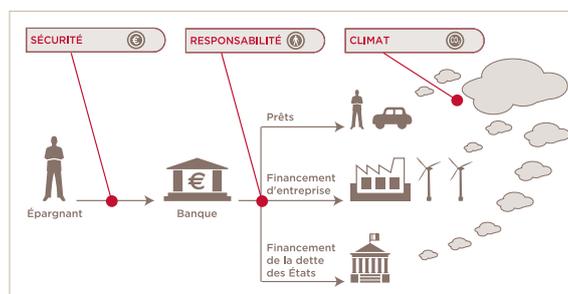


Tableau des produits étiquetés - 31/12/2008

Nom du produit	Sécurité	Responsabilité	Climat
Ricochet	5	4	4
Nuances 3D*	2 → 5	2 → 5	2 → 4
Nuances Grenadine*	2 → 5	2 → 5	2 → 4
Plan Epargne Retraite Populaire Caisse d'Epargne (PERP)*	2 → 5	2 → 5	2 → 4
Aïkido*	2 → 5	2 → 5	2 → 4
Yoga	5	4	4
Ecureuil Bénéfices Emploi	2	5	2
Ecureuil Bénéfices Responsable	2	5	2
Ecureuil Bénéfices Environnement	2	5	3
Bourse Esprit Ecureuil (BEE)*	2 → 3	2 → 3	2 → 4
Plan Epargne Logement Caisse d'Epargne (PEL)	5	3	4
Quadreto	5	3	4
Livret de développement durable (LDD)	5	4	4
Livret Jeune	5	3	4
Livret d'Epargne Populaire Caisse d'Epargne (LEP)	5	4	4
Livret B	5	3	4
Livret A	5	4	4
Initiatives +	5	4	4
Ecureuil Investissements	2	3	2
Ecureuil Trésorerie	3	2	4
Ecureuil Trésorerie PEA (Ecureuil Refuge PEA)	3	2	2
Ecureuil Actions européennes	2	3	2
Ecureuil Actions France	2	3	2
Ecureuil Obli Moyen Terme	3	2	3
Ecureuil Moné Court Terme	3	2	4
Ecureuil Obli Capi (Ecureuil Capitalisation)	3	2	3
Ecureuil Obli Revenus (Ecureuil Trimestriel)	3	2	3
Ecureuil Equilibre	3	2	3
Ecureuil Vitalité	2	3	2
Ecureuil Dynamique (Ecureuil Energie)	2	2	2
Ecureuil Dynamique +	2	2	2

La charte de marketing responsable

Autre volet de la promotion d'un marketing responsable, une charte a été préparée avec le concours de représentants des Caisses d'Epargne qui, dès sa publication, engagera le Groupe Caisse d'Epargne auprès de ses clients en terme d'amélioration de leur accueil et de leur prise en charge, de conseils et de propositions adaptées à leurs besoins,

d'information sur les risques des différents produits, de clarification des tarifs, de communication claire, de promotion de produits et services socialement responsables, d'actions pour l'environnement, de lutte contre l'exclusion avec des offres accessibles aux plus démunis, d'accessibilité des locaux et services aux personnes handicapées.

* Ces produits représentent une gamme de produits différents au choix du client.

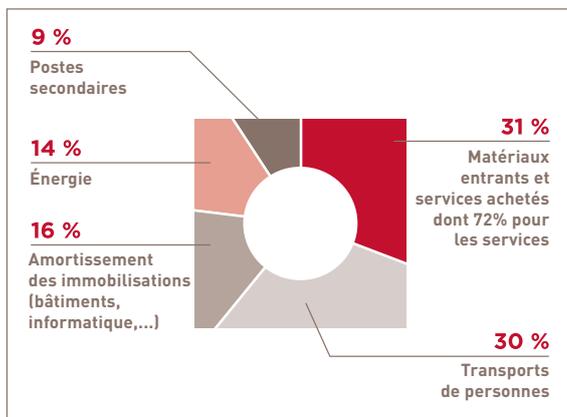
Participer à la lutte contre le changement climatique

Réduction des émissions de CO₂

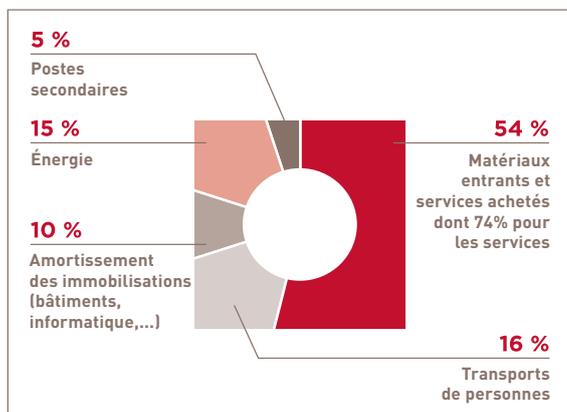
Sur l'axe de la lutte contre le changement climatique, des responsables développement durable du Groupe ont travaillé tout au long de l'année sur le projet du Groupe Caisse d'Épargne de réduire de 3 % par an ses émissions de CO₂.

Les résultats du Bilan Carbone™ de la branche Caisse d'Épargne, estimé notamment sur la base des Bilans Carbone™ réalisés au 1^{er} septembre 2007 dans cinq Caisses d'Épargne et à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, ont été présentés aux collaborateurs en avril 2008. Les documents associés sont à leur disposition dans l'Intranet du Groupe. Les résultats sont différents selon qu'il s'agit des Caisses d'Épargne ou de la CNCE.

Répartition des émissions de CO₂ en Caisses d'Épargne



Répartition des émissions de CO₂ à la CNCE



Ainsi, dans les Caisses d'Épargne, les efforts de réduction d'émissions de CO₂ doivent porter prioritairement sur les services achetés, les déplacements domicile-travail, la durée d'utilisation des équipements informatiques et les consommations d'énergie.

À la CNCE, les efforts de réduction d'émissions de CO₂ doivent porter prioritairement sur les services achetés, les déplacements professionnels, les consommations d'énergie, la durée d'utilisation des équipements informatique.

Sur la base de ces résultats, un plan de réduction des émissions directes de CO₂ du Groupe a été finalisé avec une méthodologie et des outils de suivi pour maîtriser cette réduction qui va être mise en place progressivement.

Parallèlement, les Bilans Carbone™ des Caisses d'Épargne et des filiales se sont développés : au premier semestre 2009, 15 des 17 Caisses d'Épargne et trois filiales, Crédit Foncier, Banque Palatine et Financière Océor, auront réalisé leur propre diagnostic. Ainsi, ces entreprises pourront participer activement à la réduction nationale de 3 % annuels d'émissions de gaz à effet de serre.

Le plan national de réduction des émissions est bâti autour de plusieurs actions :

- la réduction de l'énergie consommée en interne, sur la base des contraintes réglementaires et notamment celles des lois et décrets issus du Grenelle de l'environnement, de la connaissance des consommations en agences (un module d'analyse des consommations en agence est mis à disposition des Caisses d'Épargne) et dans les sièges, et du recours aux énergies renouvelables ;
- l'optimisation du transport de personnes avec le développement de plans de déplacement d'entreprise, la mise en place de système de covoiturage, la réduction CO₂ de parcs automobiles ;
- la rationalisation de l'utilisation de papier par une diminution des consommations, le recyclage du papier consommé, l'achat de papier recyclé ou certifié ;
- la réduction des émissions de GES sur les services tertiaires achetés grâce à la mobilisation des fournisseurs autour de l'objectif de réduction de 3 % ;
- une gestion écologique des immobilisations grâce à la généralisation du modèle d'agence RPSV3 et la charte d'écoconstruction et aussi à l'allongement de la durée de rétention des équipements informatiques.

Le système de management environnemental, type ISO 14001, mis en place en pilote en 2008, commence à être déployé, notamment, pour le suivi du plan de réduction national d'émissions de GES. Un outil national de suivi est



alimenté par les Bilan Carbone™ des Caisses d'Épargne et des filiales et la base de données 3D.

Sensibiliser les clients en apportant des solutions

Dans le cadre de sa lutte contre le changement climatique, le Groupe Caisse d'Épargne s'est aussi engagé à sensibiliser ses clients à l'impact carbone, en leur apportant des solutions au travers de financements d'équipements à plus faible impact CO₂ (énergies renouvelables, isolation thermique, véhicules propres...). C'est déjà le cas avec le prêt *Ecureuil Crédit Développement Durable* ou le crédit pour l'équipement photovoltaïque (*Concepto DD* ou *Crédit Énergie Ecureuil* dans les Caisses d'Épargne ou *Prêt Liberté Photovoltaïque* au Crédit Foncier) et également le *Livret A Kipouss*.

Diagnostic carbone étendu à l'ensemble des produits et services

Enfin, le Groupe Caisse d'Épargne s'est engagé à réaliser un diagnostic carbone étendu à l'ensemble de ses produits et services financiers destinés aux particuliers. Ce sera bientôt le cas, dès que tous les produits, y compris ceux de crédits et d'assurance, seront étiquetés.

Favoriser l'investissement socialement responsable

La gamme « Les Éthiques »

L'investissement socialement responsable (ISR) associe à l'approche classique de la gestion d'actifs financiers des critères d'analyse non financiers – sociaux, environnementaux et/ou éthiques – ceux justement pris en compte dans une politique de développement durable. Avec *Bénéfices Futur*, la Caisse d'Épargne a décidé de favoriser ce type d'investissement. Déjà pionnière dans le domaine de l'ISR avec le FCP *Insertion Emplois* créé en 1994 et le FCP *Ecureuil 1, 2, 3... Futur*, créé en 1999, la Caisse d'Épargne a structuré en 2008 une nouvelle gamme qui propose trois produits ISR :



- *Ecureuil Bénéfices Responsable (ex-Ecureuil 1, 2, 3... Futur)* permet d'investir dans des entreprises sélectionnées en fonction de leur prise en compte de considérations sociales, de leur niveau de protection de l'environnement et de la qualité de leurs relations avec les clients, fournisseurs et actionnaires. En termes d'étiquetage, il obtient **2** sur les critères de « sécurité » et de « climat » et **5** sur le critère « responsabilité » ⁽¹⁰⁾ ;



- *Ecureuil Bénéfices Emploi* (nourricier de Insertion Emplois) permet d'investir dans des entreprises cotées, favorisant l'emploi et l'insertion sociale. Une partie du fonds (5 % à 10 %) est investie dans des structures solidaires créatrices d'emplois pour les personnes en situation de grande difficulté. En termes d'étiquetage, il obtient **2** sur le critère de « sécurité », **2** sur le critère « climat » et **5** sur le critère « responsabilité » ⁽¹⁰⁾ ;



- *Ecureuil Bénéfices Environnement* (nourricier de Natixis H₂O) permet d'investir dans des entreprises dont tout ou partie de l'activité est lié aux services à l'environnement, aux services aux collectivités, à l'efficacité énergétique et à l'amélioration de la qualité de vie. En termes d'étiquetage, il obtient **2** sur le critère de « sécurité », **3** sur le critère « climat » et **5** sur le critère « responsabilité » ⁽¹⁰⁾.

Les produits de la gamme *Ecureuil Bénéfices*, marketée sous le nom *Les Éthiques* sont présents depuis 2008 dans les offres phares des Caisses d'Épargne *Les sélectionnés*, l'offre *satellite ISR*, les contrats *Nuances 3D* et le nouveau contrat dédié aux seniors, *Aikido*.

⁽¹⁰⁾ Comme tous les autres produits d'épargne, les fonds ISR ont été étiquetés et accèdent au score maximum sur le critère « Responsabilité ». En revanche, étant des fonds « actions », le score du critère « Sécurité » reste faible ainsi que celui du critère « Climat » puisque, parmi les entreprises dans lesquelles ces fonds investissent, certaines sont aujourd'hui fortement émettrices de gaz à effet de serre.

Moderniser son rôle de banquier solidaire

Financer 1 000 projets PELS pour l'environnement (avant fin 2009)



Le 1^{er} avril 2008, à l'occasion de l'ouverture de la semaine du développement durable, était lancé l'appel à projets national « 1 000 projets pour l'environnement ». Outre leurs dimensions locales et sociales, les projets devaient répondre à des critères environnementaux. Pouvaient ainsi être financées les activités suivantes :

- sensibilisation et pédagogie sur le thème de l'environnement ;
- tri, recyclage et valorisation des déchets ;
- réhabilitation, préservation de sites naturels, de la faune et/ou de la flore ;
- aménagement ou création de jardins pédagogiques ;
- développement de jardins maraîchers biologiques ;
- distribution de produits dits « solidaires » issus de l'agriculture biologique ;
- performance énergétique des bâtiments, mise aux normes environnementales.

Dans ce cadre, fin 2008 et depuis le lancement de *Bénéfices Futur*, 753 projets pour l'environnement ont été financés.

Distribuer 10 000 microcrédits (avant fin 2009)



En 2005 a été créé le dispositif d'accompagnement financier *Parcours Confiance* pour les particuliers en difficulté mais aussi pour les professionnels microcréateurs d'entreprise. L'objectif de *Bénéfices Futur* est d'atteindre un stock de 10 000 microcrédits à fin 2009.

Fin 2008 et depuis le lancement de *Bénéfices Futur*, 4 495 microcrédits ont été distribués.

Consacrer 1 % du PNB à la solidarité (dès 2008)

En 2008, et notamment grâce au financement des PELS, projets d'économie locale et sociale, plus de 1 % du PNB consolidé des Caisses d'Épargne a été consacré à la solidarité.

Malgré la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 banalisant le Livret A et la crise financière, les Caisses d'Épargne ont décidé de réitérer cette affectation de 1 % du PNB en faveur de l'engagement sociétal.

Le déploiement du programme *Bénéfices Futur*



Faire connaître *Bénéfices Futur* à tous les collaborateurs avant d'étendre cette référence « développement durable » Caisse d'Épargne à l'ensemble des parties prenantes du Groupe, telle fut la mission des responsables *Bénéfices Futur*.

Nommé dans chaque Caisse d'Épargne par le président du directoire, le responsable *Bénéfices Futur* a présenté le programme à l'ensemble des membres du directoire. Des comités de pilotage constitués de responsables des directions impliquées (Marketing, Animation commerciale, Communication, Formation, Intérêt général, Immobilier et Moyens généraux) et généralement présidés par le président ou un membre du directoire, se sont réunis deux à quatre fois dans l'année 2008. *Bénéfices Futur* a ensuite été présenté lors des réunions de directeurs, relais auprès de leurs équipes.

Bénéfices Futur a fait l'objet de nombreux articles dans les publications du Groupe et celles des Caisses d'Épargne et des filiales, à l'attention des collaborateurs, des sociétaires et des clients.

Deux créneaux ont été consacrés à *Bénéfices Futur* durant l'heure hebdomadaire d'animation commerciale du personnel des agences pour qu'il puisse, le cas échéant, répondre aux questions des clients. Un didacticiel est par ailleurs disponible pour tous les collaborateurs dans l'Intranet depuis le mois d'avril et plus de 4 000 collaborateurs ont effectué cette formation en 2008.



La publication d'une plaquette a permis de présenter *Bénéfices Futur* dans tous les événements externes où le Groupe était présent. Un triptyque recensant les produits « développement durable » du Groupe était inséré dans la plaquette. À l'attention des clients mais plus généralement du public, un site

internet participatif www.beneficesfutur.fr a été ouvert qui a accueilli plus de 60 000 visites et plus de 4 000 contributions des internautes.

6

Résultats de l'audit de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) du réseau des Caisses d'Épargne

Fin 2007, et quatre ans après un premier audit, le Groupe Caisse d'Épargne a demandé à Vigeo d'évaluer sa démarche de responsabilité sociale sur le périmètre du réseau des Caisses d'Épargne (hors filiales) et dans les six domaines de la responsabilité sociale d'entreprise : ressources humaines, droits humains, comportement sur les marchés, environnement, engagement sociétal et gouvernement d'entreprise. Pour mener à bien cette mission, Vigeo a analysé la documentation interne existante relative aux objectifs sous revue, réalisé des entretiens au niveau de la CNCE, la FNCE et d'un échantillon de quatre Caisses d'Épargne (Bourgogne Franche-Comté, Picardie, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Corse) et auprès de représentants de parties prenantes internes et externes. La période sous revue couvre les années 2006-2007. La mission s'est déroulée sur place d'octobre 2007 à février 2008. Pour chacun des critères d'analyse ont été évaluées les trois composantes du système managérial, à savoir les politiques (orientations fixées par le management du Groupe), le déploiement de la politique (processus et moyens associés) et enfin les résultats obtenus.

Notation et tendance par domaine

Droits humains	2	↗
Ressources humaines	3	↗
Environnement	2+	↗
Comportement sur les marchés	3	→
Engagement sociétal	3+	↗
Gouvernement d'entreprise	3+	↗

- Une évaluation centrée sur les niveaux médians.
- Aucun domaine n'est évalué au niveau 1, ce qui signifie que la CNCE et les Caisses d'épargne prennent en compte l'ensemble du champ de la responsabilité sociale.
- La tendance est positive dans 5 des 6 domaines sous revue, ce qui témoigne d'une démarche de progrès constante.



L'ensemble des résultats est disponible sur le site Internet du Groupe dans la rubrique « Un groupe engagé / développement durable / notation sociale et environnementale ».

Dans le domaine Environnement, Vigeo évalue un engagement amorcé, noté globalement 2 avec tendance positive.

« L'audit a mis en évidence des avancées : un engagement clair du Groupe en matière de lutte contre le réchauffement climatique, une organisation interne facilitant le partage de bonnes pratiques environnementales entre les différentes entités du Groupe, un outil de reporting environnemental utilisé par toutes les entités du Groupe, un système de management en cours de définition ».

« Des zones de fragilité subsistent : une gestion financière pour compte propre qui ne tient pas compte de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance), l'absence de politique formalisée en matière de gestion des déchets et de déplacements professionnels, une formation partielle des responsables développement durable aux enjeux environnementaux, une mobilisation variable des directions du Groupe sur la problématique environnementale ».

Les produits et services « développement durable » du Groupe Caisse d'Épargne



Le comité d'agrément des produits Groupe (CAPG)

La procédure interne d'agrément des nouveaux produits et services, mise en place en avril 2005, renforce les exigences de rigueur et de conformité dans la conception et le traitement des nouveaux produits et services offerts à la clientèle du Groupe, tous soumis à l'examen du comité d'agrément des produits Groupe (CAPG). Le comité a apporté une attention particulière au respect des enjeux de développement durable dans l'examen de ces produits et services.

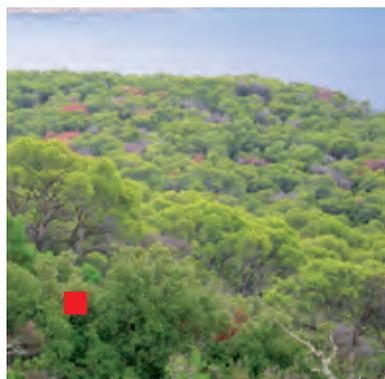
Différentes directions de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) sont représentées au CAPG : Juridique, Finances, Risques, Contrôle de gestion, Réglementation comptabilité, Informatique et Production bancaire, Maîtrise d'ouvrage stratégique et Qualité, Formation, Développement durable et Intérêt général. Le CAPG est présidé par le directeur de la conformité / sécurité Groupe de la CNCE.

Rapportent devant le comité les directions concernées par le produit ou service examiné. Chaque direction vérifie que le dit produit ou service répond à ses exigences. Le CAPG rend un avis circonstancié servant de base à la décision finale d'agrément prise par le directoire. Norme du Groupe, la procédure s'applique aux Caisses d'Épargnes et aux filiales ; elle participe activement à l'affirmation de la responsabilité sociétale du Groupe Caisse d'Épargne.

Depuis 2008, le CAPG valide le respect de la prise en compte de l'étiquetage.

Les produits ou services « développement durable » du Groupe Caisse d'Épargne

Si certains produits ou services du Groupe Caisse d'Épargne ont été conçus avec des intentions ou des objectifs de promotion d'un développement durable, d'autres, selon l'étiquetage *Bénéfices Futur*, se trouvent en bonne position sur le critère « responsabilité », note 4 ou 5, de par l'objet même que le produit doit financer du fait de ses caractéristiques intrinsèques ou du fait de la mise en place d'un filtre de sélection.



La banque de détail

Les livrets d'épargne

Le Livret A

Le Livret A est par excellence un produit d'épargne populaire et d'intégration bancaire. Jusqu'à fin 2008, la totalité des fonds recueillis sur le Livret A était centralisée à la Caisse des Dépôts. Avec ces fonds, la Caisse des Dépôts assure non seulement le financement du logement social mais aussi d'opérations d'intérêt général comme des politiques urbaines ou la mise en sécurité d'infrastructures collectives.

L'étiquetage du Livret A :



- **sécurité 5** : le capital est garanti et revalorisé chaque année. Un taux minimum de revalorisation est annoncé chaque début d'année ;
- **responsabilité 4** : les sommes collectées sont très majoritairement réinvesties dans le logement social et des politiques d'intérêt général des États ;
- **climat 4** : les sommes collectées servent pour moitié à financer le logement social, un secteur peu émetteur de gaz à effet de serre grâce aux progrès qui ont été réalisés en matière d'économies d'énergie pour les bâtiments ; l'autre moitié est investie en obligations souveraines peu émettrices de gaz à effet de serre.

Fin 2008, les encours du Livret A ouverts dans les Caisses d'Épargne se montaient à près de 80 milliards d'euros.

Le Livret A Kipouss

Chaque ouverture d'un Livret A pour un enfant, de un jour à 12 mois, a donné lieu au versement d'un euro par la Caisse d'Épargne au WWF France pour la protection de la forêt méditerranéenne.

En 2008, ce sont 96 382 Livrets A *Kipouss* qui ont été ouverts et donc autant d'euros qui seront remis au WWF France.



Le Livret Développement Durable

L'épargne placée sur un Livret Développement Durable (LDD) est investie en grande partie dans des crédits aux PME. Anciennement nommé CODEVI, le LDD finance ainsi le développement économique local. 2 % des fonds, au minimum, sont par ailleurs consacrés à des crédits aux particuliers pour financer des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens.

L'étiquetage du Livret Développement Durable :



- **sécurité 5** : le LDD offre un niveau de sécurité financière maximal. L'intégralité des fonds déposés est disponible à tout moment. Le taux de rémunération est fixé par les pouvoirs publics et est égal au taux du Livret A ;
- **responsabilité 4** : les sommes collectées sont investies en grande partie dans des crédits aux PME. A ce titre, il finance le développement économique local. Une petite partie du capital (2 % au minimum) est utilisée sous forme de crédits aux particuliers souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie ;
- **climat 4** : le capital placé sur un LDD est investi en grande partie dans des PME. Leur impact climat est limité même si les entreprises sont, de par leur nature, plus émettrices de gaz à effet de serre que, par exemple, des particuliers.

Fin 2008, les encours du Livret Développement Durable se montaient à plus de huit milliards d'euros.

Le Livret d'Epargne Populaire

Réservé aux personnes à revenu modeste, le Livret d'Epargne Populaire (LEP) est investi pour 15 % par la Caisse d'Epargne sous forme de crédits, actions et obligations. Le reste du capital est utilisé par la Caisse des Dépôts pour financer des projets de logement social (43 % et investi sur les marchés monétaires et dans une moindre mesure dans des crédits pour les PME et sous forme d'actions).

L'étiquetage du Livret d'Epargne Populaire :



- **sécurité 5** : le LEP offre un niveau de sécurité financière maximal. L'intégralité des fonds déposés est disponible à tout moment. Le taux de rémunération est fixé par les pouvoirs publics ;
- **responsabilité 4** : une grande partie des fonds est investie dans le logement social ;
- **climat 4** : l'argent est investi dans des activités peu émettrices de gaz à effet de serre, notamment via les crédits aux particuliers ou les crédits immobiliers. Si le logement représente une grande part des émissions d'un pays, sa valeur marché est encore plus grande. Aussi, quand on divise les émissions d'un logement par sa valeur, son intensité est relativement faible.

En 2008, les encours du Livret d'Epargne Populaire se montaient à plus de 17 milliards d'euros.

Assurance Vie

Ricochet, Initiatives Plus et Yoga

Ricochet, Initiatives Plus et *Yoga* sont trois produits d'assurance vie distribués par les Caisses d'Epargne. Gérés par CNP Assurances, leur capital est investi en majorité dans des obligations d'États ou de grandes entreprises, le solde l'étant sous la forme d'actions de grandes entreprises.

Etiquetage de *Ricochet, Initiatives Plus* et *Yoga* :



- **sécurité 5** : le capital de l'épargnant est garanti et revalorisé chaque année. Un taux minimum de revalorisation est annoncé chaque début d'année ;
- **responsabilité 4** : si les placements sont effectués avant tout selon des critères de rendement financier, CNP Assurances intègre aussi des critères extrafinanciers dans la sélection des entreprises composant le fonds actions (critères liés à la gouvernance, aux ressources humaines et à l'environnement) et des États composant le fonds obligataire (les États non démocratiques sont exclus) ;

■ climat 4 : l'argent de ces produits d'assurance vie est investi principalement en obligations et sur des secteurs d'activités peu émetteurs de gaz à effet de serre.

■ D'autres contrats d'assurance vie permettent à l'épargnant d'investir sur plusieurs supports qui présenteront des caractéristiques différentes et permettront ainsi des choix équilibrés, certains produits obtenant une meilleure évaluation sur le critère sécurité et d'autres produits sur le critère responsabilité notamment. Il faut noter que les produits ISR de la gamme Les Ethiques présentés ci-dessous sont présents dans les produits d'assurance vie *Aikido (Ecureuil Bénéfices Environnement)*, *Nuances 3D*, *Nuances Grenadine* et le Plan d'Epargne Retraite Populaire (*Ecureuil Bénéfices Responsable* et *Ecureuil Bénéfices Environnement*).

■ **La nouvelle gamme d'investissement socialement responsable (ISR) « Les Éthiques »**

■ La gamme « Les Éthiques » comprend les trois fonds communs de placement ISR distribués par les Caisses d'Epargne : *Ecureuil Bénéfices Responsable*, *Ecureuil Bénéfices Emploi*, *Ecureuil Bénéfices Environnement*.

■ Au 31 décembre 2008, le montant total de l'encours des Fonds ISR détenu par les clients des Caisses d'Epargne (encours des trois fonds de la gamme Les Ethiques auquel s'ajoute la part détenue par des clients Caisse d'Epargne du Fonds Insertion Emplois) s'élevait donc fin 2008 à près de 390 millions d'euros, soit **1,17 %** de l'encours total des OPCVM distribués dans le réseau.

Fin 2008, le montant total de l'encours de l'épargne étiquetée « responsable », soit 4 ou 5 sur le critère « responsabilité », s'élevait à plus de 105 milliards d'euros, soit **36 %** du total de l'encours de l'épargne collectée dans les Caisses d'Epargne.

**En 2008,
36 % du total de
l'épargne collectée
est « responsable »**
(notée 4 ou 5 en responsabilité)



Des prêts « verts »

Ecureuil Crédit Développement Durable

Le prêt *Ecureuil Crédit Développement Durable* (ECDD), créé par les Caisses d'Epargne, en partenariat avec l'ADEME et le WWF France, est destiné au financement des travaux d'amélioration de l'habitat permettant de réaliser des économies d'énergie et de celui de véhicules propres ou peu polluants. (Montant maximum du prêt : 21 500 euros ; durée maximum : 120 mois ; frais de dossier offerts).

Les fonds du Livret Développement Durable servent notamment à financer les prêts ECDD travaux.

En 2008, 105,7 millions d'euros ont été engagés en prêts ECDD pour l'amélioration énergétique de l'habitat et plus de 50 millions en prêts ECDD pour l'acquisition de véhicules propres ou peu polluants.

Le prêt « photovoltaïque »

Des solutions de financement et d'accompagnement dédiées à l'installation et à l'utilisation des énergies propres et renouvelables pour l'habitat ancien se mettent en place. Depuis 2007, le prêt Concepto DD est proposé par la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse (encours au 31 décembre 2008 : 3,2 millions d'euros). Soutenu par le WWF France, ce produit est maintenant proposé sous ce nom ou sous d'autres dénominations par plusieurs Caisses d'Epargne à leurs clients : Languedoc Roussillon (encours au 31 décembre 2008 : 1,4 million d'euros), Aquitaine Poitou-Charentes, Rhône Alpes, Côte d'Azur. Dans ce cadre, elles passent un partenariat avec la société Solaire Direct qui commercialise et installe des panneaux photovoltaïques.

D'autres offres de financement « photovoltaïque » se mettent progressivement en place. En 2008, un partenariat a été signé au niveau national avec EDF ENR pour le même type de solution.

Le microcrédit avec *Parcours Confiance*

Dispositif destiné à accompagner les particuliers en difficulté financière, le programme *Parcours Confiance* permet de combiner une offre bancaire adaptée avec un soutien pédagogique et social sur une période pouvant aller de quelques mois à deux ans. Cela permet un retour vers l'équilibre financier suite à un accident de la vie (chômage, divorce...) et facilite l'accès à l'emploi et au logement grâce à une offre bancaire adaptée.

Le programme *Parcours Confiance*, dans sa version « pro », est destiné aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minima sociaux et plus généralement aux personnes, qui avec de faibles moyens, souhaitent créer leur propre activité via un organisme d'accompagnement.

A fin 2008, le dispositif *Parcours Confiance* était déployé dans 16 Caisses d'Epargne. Ont été accordés dans le cadre de *Parcours Confiance* :

- 2 737 microcrédits sociaux ;
- 1 220 microcrédits professionnels ;
- 538 autres microcrédits.

C'est donc un total de 4 495 microcrédits qui ont été accordés sur les 10 000 projetés à fin 2009 avec *Bénéfices Futur*.

Le programme de fidélisation *S'Miles*

1000
s'miles

Dans le cadre du programme fidélité *S'Miles*, en 2008, un chèque de 48 420 euros a été remis officiellement au WWF correspondant à 24 000 euros de points *S'Miles* recueillis pour 2007 et abondés d'autant par la CNCE. Pour 2008, les chiffres indiquent déjà une nette progression : plus de 52 000 euros de points *S'Miles*. Les sommes recueillies financent des projets d'accès à l'eau au Niger et Burkina Faso et de soutien agricole à Madagascar.



Plantation Niger Oursi. © WWF France

La Banque du développement régional

Autodiagnostic Cordé pour les PME



L'outil d'autodiagnostic Cordé, élaboré en 2004 en collaboration avec l'agence de notation sociétale Vigeo, offre la possibilité aux dirigeants de PME de porter un regard sur les forces et faiblesses de leur entreprise selon les critères du développement durable et de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale. En 2007, il était proposé dans sept Caisses d'Épargne. En 2008, un groupe de travail a été constitué dont l'objectif est de proposer, en collaboration avec Vigeo, une nouvelle organisation de l'activité (schéma de distribution et stratégie de communication).

Des financements pour les constructions HQE dans les collectivités locales

Le programme *Facilité Haute Qualité Energie Environnement* permet de financer les projets de collectivités et organismes publics dont le programme de construction ou de réhabilitation s'inscrit dans la lutte contre le réchauffement climatique et une meilleure gestion de l'environnement urbain. En novembre 2007, dans le cadre de ce programme, la Banque européenne d'investissement a accordé à la Caisse d'Épargne une enveloppe de refinancement de 350 millions d'euros.

Les financements BEI/HQE mis en place en 2008

Bénéficiaire	CE	Descriptif du projet	Performance énergétique	Montant du projet	Montant du financement BEI
Commune d'Alzen	CE Midi-Pyrénées	Création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur permettant de raccorder l'ensemble des bâtiments communaux	THPE + démarche HQE	0,502 M€	0,150 M€
Région Alsace	CE Alsace	Rénovation de 6 lycées ou BBC	HQE et/ou HPE	65,840 M€	32,920 M€
		Rénovation du lycée Le Corbusier	HQE, HPE et BBC	47,240 M€	23,620 M€
CA de Dijon	CE Bourgogne Franche-Comté	Construction d'une piscine olympique (la RT 2005) + démarche HQE	HPE (13 % en dessous de	23,8 M€	11,9 M€
CC du Séronais	CE MP	Rénovation du bâtiment d'accueil du pôle de Promotion de la Filière Bois et des Énergies Renouvelables	HPE	1,4 M€	0,622 M€
SYDEL (syndicat d'électrification)	CE BFC	Bâtiment Bâtiment administratif du SYDEL	Basse Consommation + démarche HQE	4 M€	2 M€
CC du Pays de la Serre	CEMP	Construction de la « maison des services » regroupant une partie des services à la population et le bureau de la poste de Crecy-sur-Serre	HPE	1,279 M€	0,200 M€
CC du Bas Couserans	CE MP	Création d'un établissement multiaccueil des enfants de 0 à 6 ans à Mercenac	THPE + démarche HQE	0,871 M€	0,230 M€



Les filiales



GCE Habitat

Dans les groupes Sia Habitat et Logirem ainsi que pour « Un Toit pour Tous », filiales de GCE Habitat dédiées à la construction et à la gestion de logements locatifs sociaux, les opérations de constructions neuves s'inscrivent dans une démarche de qualité environnementale et sont certifiées *Habitat & Environnement* et *Qualitel*.

- En 2008, le groupe Sia a lancé les chantiers de 17 opérations labellisées H&E, soit 530 logements et 23 opérations (625 logements) sont en phase étude. Logirem a mis en service sa deuxième opération en H&E label haute performance énergétique (HPE) de 24 logements et a lancé les travaux de quatre opérations d'une centaine de logements avec label HPE ou THPE livrables en 2009 et 2010.
- « Un Toit pour Tous » a mené 11 opérations (213 logements) bénéficiant de la double certification *Qualitel* et HPE ou THPE.
- Pour Axentia, filiale qui construit et gère des EPHAD pour personnes âgées et/ou handicapées, la construction d'une résidence de 114 places à Paris 19^e a bénéficié de la démarche HQE, et les bâtiments ont été certifiés H&E. Quatre opérations ont vu la mise en place de chaufferies bois avec l'appui de financement des conseils généraux et de l'ADEME.

Afin de respecter les nouvelles réglementations (loi Grenelle), des audits énergétiques du patrimoine sont en cours. Ils permettront de déterminer la programmation des travaux de mise à niveau en priorité sur les bâtiments les plus énergivores.

Pour le groupe Sia, l'audit thermique du bâti existant est quasiment terminé. Un partenariat innovant a été monté avec EDF, dans le cadre de la cession des certificats d'éco-

nergie d'énergies, pour un montant de 842 300 euros. Avec le lancement du Bilan Carbone™, en septembre 2008, le groupe Sia va évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées par son fonctionnement et lancer des actions pour les réduire.

Pour Logirem, le diagnostic de performance énergétique va démarrer pour l'ensemble du patrimoine en 2009.

Pour « Un Toit pour Tous », une opération remarquable en matière de réhabilitation a été réalisée : création d'une chaufferie bois assurant le chauffage et l'eau chaude de 186 logements à Cendras.

La formation du personnel, techniciens, gardiens et la sensibilisation des habitants font partie intégrante de la gestion environnementale des bâtiments.

Les nouvelles réglementations issues des lois Grenelle 1 et 2 sur l'environnement vont ajouter de nouvelles contraintes pour les ESH du Groupe.



CRÉDIT FONCIER

Les prêts « verts » du Crédit Foncier

Le prêt Foncier Évolution Énergie

Pour favoriser la réalisation de travaux d'économie d'énergie ou le financement de logement à faible consommation énergétique, l'approche du Crédit Foncier, ou approche en coût global, consiste à prendre en compte, dans le calcul de l'endettement du client, une partie des économies d'énergie générées par l'occupation d'un logement peu énergivore (logement neuf ou ayant fait l'objet de travaux d'économie d'énergie). L'intégration de ces économies de charges dans la capacité d'emprunt facilite la réalisation de projets de qualité.

Cette approche est déployée pour le financement de travaux d'économie d'énergie ainsi que pour le financement de logements neufs. Elle va être prochainement étendue au financement de l'acquisition d'un bien ancien avec réalisation de travaux d'économie d'énergie. Pour calculer ces économies, le Crédit Foncier utilise le logiciel conçu par l'association Promodul, qui permet de mesurer la consommation énergétique d'un bien et de simuler les travaux les plus efficaces. Une version de ce logiciel est mise en ligne sur le site www.creditfoncier.fr



Le prêt Liberté Photovoltaïque

Le prêt *Liberté Photovoltaïque* répond aux demandes des clients qui souhaitent s'équiper en énergie renouvelable. Le prêt *Liberté Photovoltaïque* est un prêt à taux fixe d'une durée de 6 à 20 ans avec un compte courant et un différé total de 12 mois qui permet d'optimiser l'effort de trésorerie du client.



Les fonds ISR de la Banque Palatine

Palatine Or Bleu

Proposé par la Banque Palatine, *Palatine Or Bleu* est un fonds en actions internationales, géré par Palatine Asset Management, qui investit sur l'ensemble des thématiques de l'eau : adduction, recyclage, traitement de l'eau...

Seules les entreprises qui ont été identifiées comme apportant des solutions en matière de développement durable dans le secteur de l'eau sont sélectionnées (en est ainsi exclu tout investissement dans des valeurs considérées comme ne relevant pas d'une démarche de développement durable, telles que les eaux en bouteille ou les piscines).

Palatine Or Bleu a été référencé *fonds thématiques ISR* par Novethic ⁽¹¹⁾ en mai 2008.

L'encours au 31 décembre 2008 du fonds *Palatine Or Bleu* s'élevait à 37 millions d'euros.

Palatine Climat et Environnement

Palatine Climat et Environnement est un fonds en actions internationales, géré par Palatine Asset Management, qui investit à 33 % dans les énergies propres, 33 % dans l'efficacité énergétique (construction, transports, matériaux)

et 33 % dans l'adaptation au changement climatique (infrastructures du recyclage, transports...). Le domaine des agro-carburants est exclu du portefeuille, au contraire du nucléaire.

Palatine Climat et Environnement est référencé *fonds thématiques ISR* par Novethic depuis mai 2008.

L'encours au 31 décembre 2008 du fonds *Palatine Climat et Environnement* s'élevait à 1,55 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, le total de l'encours des fonds ISR de la Banque Palatine représentait 0,83 % du total (4600 millions d'euros) des encours gérés (actions, obligations et monétaires) par cette filiale.



Natixis, une intégration progressive dans le cœur de métier

Natixis a poursuivi, en 2008, la prise en compte des exigences et des nouvelles opportunités liées au développement durable, en travaillant sur le principal levier d'action d'un établissement financier : les investissements et les financements.

Une prise en compte des contraintes et opportunités du marché carbone

Natixis poursuit son développement sur les différents marchés carbone (permis d'émissions négociables, crédits carbone, projets Kyoto, etc.). Depuis le début de la phase pilote du système européen de permis de CO₂, Natixis propose à ses clients une offre variée leur permettant de gérer leur contrainte carbone ou de saisir les opportunités liées à ces nouveaux marchés. Les produits développés dans ce domaine permettent de répondre aux divers besoins des clients de Natixis :

- sur le marché européen des permis de CO₂ : achat / vente spot ou à terme de permis de CO₂ ; les stratégies optionnelles sont également proposées ;

[11] Novethic : Centre de ressources et d'expertise sur l'ISR et le développement durable ; Indicateur semestriel de la gestion ISR, février 2009 ; classement établi sur la base des fonds ouverts.

- sur le marché des crédits carbone générés par les projets Kyoto : les crédits issus des projets réalisés dans les pays émergents sont de plus en plus liquides. Il est possible d'acheter / vendre spot ou à terme ces crédits carbone auprès de Natixis.

Natixis propose également des produits structurés à la demande d'investisseurs intéressés par les marchés carbone. Enfin, en 2008, Natixis a poursuivi son partenariat avec la chaire « Nouvelles Stratégies Energétiques » de l'École des mines de Paris, aux côtés des entreprises EDF, Keolis, Safran, Suez et Total.

Une croissance des financements dans le secteur de l'environnement et des énergies renouvelables

Natixis confirme sa place de leader dans le financement des énergies renouvelables, au travers de ses métiers de crédit-bail, de financement de projets ou de gestion de fonds d'investissement spécialisés.

Natixis Lease, à travers notamment sa filiale Energeco, a participé en 2008 au financement de différents projets d'énergies renouvelables :

- 15 fermes éoliennes d'une capacité de 133,60 MW pour un montant de 107 millions d'euros ;
- cinq centrales solaires photovoltaïques d'une capacité de neuf MW pour un montant de 27 millions d'euros ;
- une centrale de biogaz de méthanisation d'une capacité de 1,2 MW pour un montant de deux millions d'euros.

Natixis Environnement et infrastructures, filiale de Natixis, est une société de gestion agréée par l'AMF, spécialisée dans le financement de projets. Elle gère 960 millions d'euros au travers de six fonds d'investissement dédiés à l'environnement et aux infrastructures durables. Les deux fonds *FIDEME* spécialisés dans le financement des énergies renouvelables et l'*European Carbon Fund* (ECF) dédié à la finance carbone étant tous deux quasiment investis, Natixis Environnement et Infrastructures les a substitués fin 2007 par *EuroFIDEME 2* et *European Kyoto Fund*, dans lesquels Natixis est engagé comme investisseur de référence. Les marchés de l'environnement ont été confortés à la suite de l'adoption par les instances européennes du « Paquet Energie Climat » qui vise entre autre à réduire de 20 % l'émission de gaz à effet de serre en Europe et atteindre 20 % de consommations d'énergie électrique à base d'énergies renouvelables. Ces objectifs confirment les orientations des fonds gérés par Natixis Environnement et Infrastructures.

Dans le domaine des fonds d'infrastructures, le FIDEPP a bouclé en 2008 plusieurs transactions sur des dossiers de partenariat public privé. Le fonds Cube infrastructure géré par NEIL, filiale de Natixis Environnement et Infrastructures, a réalisé en 2008 ses premiers investissements pour un montant de plus de 250 millions d'euros.

En 2008, Natixis Environnement et Infrastructures a notamment soutenu le projet d'efficacité énergétique « Anshan » : structuration, achat et syndication par ECF de 13 Mt de CERs (certificats de réduction d'émissions) auprès du deuxième aciériste chinois, Anshan Iron and Steel Group, soit le plus gros investissement du marché du MDP hors gaz industriels.

Le dossier d'investissement a été bouclé avec le support des services bancaires de Natixis. Fin 2008, deux des quatre projets que comporte cet investissement ont été enregistrés avec succès auprès des Nations unies.

L'enregistrement des derniers projets est en cours. Les premières tonnes évitées devaient être certifiées dès 2009. Fin 2008, ECF avait réalisé 24 investissements dans des projets primaires, contribuant à un total de réduction de 60 millions de tonnes de CO₂ portées par l'ECF dans des pays d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et d'Asie. 2008, 1^{re} année de connexion des registres nationaux et du système international créé dans le cadre du protocole de Kyoto, a été la première année de réalisation d'actifs livrés à l'ECF permettant ainsi de dégager un résultat largement excédentaire et d'envisager le versement de dividendes aux investisseurs.

Une gestion d'actifs responsable

Natixis Asset Management est pionnière dans la gestion de l'investissement socialement responsable (ISR), avec près de 25 ans d'expertise en la matière :



- en 1985, lancement de *Natixis Impact Nord Sud Développement* ⁽¹²⁾. Ce fonds à caractère solidaire contribue principalement au développement des pays émergents et du microcrédit ;

- en 1999, la création, en partenariat avec Natixis Interépargne, du premier fonds d'Épargne salariale géré selon une approche de développement durable, *Fructi Capital Ethique*.

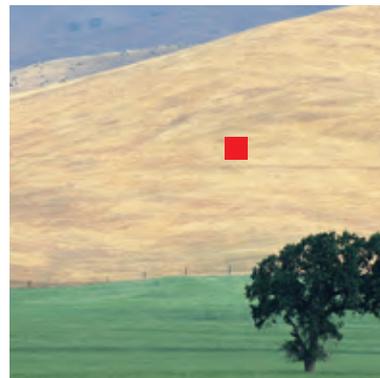
Natixis Asset Management a ainsi développé au fil des années une offre ISR et solidaire ⁽¹³⁾ riche et variée, couvrant l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations, monétaire, diversifiés) et gérés selon différentes approches (ISR Intégré ⁽¹⁴⁾, fonds thématiques, éthiques ou solidaires).

Natixis Asset Management gère ainsi 37 portefeuilles ISR et solidaires au total (incluant les mandats dédiés et les FCPE). Son offre de fonds ouverts est quant à elle constituée de 11 fonds pour un encours de 2,8 milliards d'euros ⁽¹⁵⁾. Au 31 décembre 2008, Natixis Asset Management totalisait un encours ISR et solidaire de 3,6 milliards d'euros ⁽¹⁶⁾, et occupait ainsi une position de leader sur ces marchés :

- n° 1 de la gestion solidaire en France avec 44 % de parts de marché, selon l'édition 2008 du Baromètre des Finances Solidaires, publié par Finansol ⁽¹⁷⁾, La Croix et Ipsos ;
- parmi les leaders de la gestion ISR en France selon l'Indicateur semestriel de Novethic ⁽¹¹⁾.

Natixis Interépargne occupe par ailleurs la position de leader en Épargne salariale ISR, selon le rapport d'activité 2008 ⁽¹⁸⁾ du comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES), portant sur l'ensemble des gammes de FCPE labellisées.

Natixis Interépargne et Natixis Asset Management sont leaders sur le marché français de l'Épargne salariale solidaire avec 54,6 % de parts de marché ⁽¹⁹⁾.



Un renforcement des ressources dédiées à l'ISR

Convaincue de la valeur ajoutée de la dimension extra-financière dans la gestion des portefeuilles financiers, Natixis Asset Management a fait de l'ISR l'un de ses axes stratégiques de développement. Elle renforce en continu ses expertises de recherche et gestion « core ISR », et s'attache à diffuser progressivement les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) matériels à l'ensemble de ses gestions classiques.

Pour répondre à ces exigences, Natixis Asset Management a réorganisé et étoffé les équipes dédiées à son activité ISR :

- elle dispose ainsi de l'une des plus importantes équipes de recherche et gestion ISR en Europe : 10 gérants ISR, répartis dans les différents pôles de gestion afin d'assurer une diffusion ESG progressive, et 18 analystes extra-financiers et crédit ;
- ses équipes de recherche extra-financière et d'analyse crédit sont désormais réunies au sein d'un même département, en vue de favoriser les synergies et le partage d'information, au-delà du périmètre « Core ISR » ⁽²⁰⁾ ;
- un pôle de recherche quantitative a été constitué au cœur de la direction recherche extra-financière et crédit : deux ingénieurs quantitatifs sont dédiés à la réalisation d'études (corrélation, théorie des événements) visant à analyser la matérialité des critères extra-financiers.

[12] Anciennement dénommé Nord Sud Développement.

[13] Fonds dont une partie de l'actif (5 à 10 %) est dédiée au financement de projets issus de l'économie solidaire.

[14] Nouvelle génération du best-in-class, c'est-à-dire une approche consistant à sélectionner des entreprises présentant un profil attractif à la fois sur le plan extra-financier (au regard des pratiques environnementales, sociales / sociétales et de gouvernance) et financier.

[15] Source : Natixis Asset Management au 31 décembre 2008.

[16] Source : Natixis Asset Management au 31 décembre 2008.

[17] Finansol : Collectif de représentation du secteur des finances solidaires.

[18] Classement à fin décembre 2008.

[19] Source : édition 2008 du baromètre des finances solidaires de Finansol.

[20] Le périmètre « Core ISR » est composé de produits gérés selon des règles strictes de gestion ISR.

Une promotion active de l'ISR

Natixis Asset Management a conforté sa présence dans la sphère du développement durable, et renforcé sa politique de promotion active de l'investissement responsable au travers d'actions ciblées en 2008, sous diverses formes :

- signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ^[21] en 2008 ;
- adhésion à l'EUROSIF (European Social Investment Forum) en juillet 2008, dans la continuité de sa participation historique au FIR (Forum de l'Investissement Responsable) ;
- co-sponsoring de l'étude 2008 du marché européen de l'ISR menée par l'EUROSIF ;
- lancement du « Prix de l'Investisseur Responsable », en partenariat avec le cabinet de conseil Amadéis et Les Echos le 26 novembre 2008 ;
- Partenariat avec Planet Finance dans le cadre des premiers « International Microfinance Awards », remis par l'association de solidarité à l'occasion de son 10^e anniversaire en octobre 2008.

« Natixis Impact », la nouvelle marque ISR de Natixis Asset Management

Depuis le 15 septembre 2008, l'ensemble des fonds ouverts ISR de Natixis Asset Management sont ainsi réunis autour de la marque « Natixis Impact ». Deux nouveaux fonds sont gérés selon une approche « ISR Intégré » depuis le 1^{er} octobre 2008 : l'un actions, Natixis Impact Europe Equities Fund ; et l'autre obligataire, Natixis Impact Euro Corporate Bond Fund ^[22].

Des expertises fortes et reconnues en matière de gestion solidaire

Parmi les fonds phares de Natixis Asset Management, *Insertion Emplois Dynamique*, *Insertion Emplois Equilibre*, *Natixis Impact Nord-Sud Développement* et le FCPR dédié à la gestion des poches solidaires de FCPE de Natixis Asset Management, sont tous reconnus par Finansol, notamment pour la qualité et la transparence de leur gestion à caractère solidaire, au travers du label que l'association leur a attribué.

Leader sur ce marché, Natixis Asset Management contribue activement au financement de projets à caractère solidaire, au travers des souscripteurs qu'il représente.

Par exemple, en 2008, 58 structures d'aide à l'emploi ont été financées en partenariat avec France Active pour un montant de 2,5 millions d'euros via le FCP *Insertion Emplois Dynamique*. 2 930 personnes, dont 47 % en difficultés, ont ainsi trouvé un emploi grâce aux financements réalisés ^[23].

Le FCPR solidaire, dont l'encours s'élève à 15,3 millions d'euros à fin 2008, soutient quant à lui une diversité de projets dans les secteurs de l'insertion, l'habitat solidaire, de l'accompagnement des personnes en difficulté, de la microfinance ou encore des services financiers solidaires. Cet outil de gestion innovant, à ce jour unique en France, permet d'optimiser la gestion des poches solidaires de FCPE. Il est particulièrement adapté pour gérer la montée en puissance des placements solidaires au sein de l'épargne salariale, due à l'évolution de la réglementation ^[24]. En lançant ce FCPR dès 2006, Natixis Asset Management a su anticiper le changement d'échelle de l'épargne salariale solidaire et développer une expertise de pointe en la matière pour accompagner les entreprises dans cette évolution.



© WWF - Canon Michel GUNTHER

[21] Initiative lancée en 2006 par les Nations Unies, sous l'égide de l'UNEP Fi et du Global Compact.

[22] Compartiments de la Sicav Luxembourgeoise Natixis International Funds (Lux) l.

[23] Source : France Active, au 31 décembre 2008.

[24] La loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008 rend obligatoire la présence d'un FCPE solidaire dans les PEE, PEI et PEG au 1^{er} janvier 2010.

Le management de l'environnement

8

Accompagné par le WWF depuis 2003, engagé devant toutes ses parties prenantes depuis 2007 dans le programme *Bénéfices Futur*, lancé avec ses équipes dans un système de management environnemental, le Groupe Caisse d'Épargne s'est donné les moyens d'un management de l'environnement conforme aux impacts de ses activités.

Sensibilisation aux pratiques écoresponsables

Le partenariat du Groupe Caisse d'Épargne avec le WWF s'est concrétisé en 2008 sur des actions de réduction de ses impacts environnementaux. Pour la mise en œuvre du plan d'action, différents outils de pratiques écoresponsables (guide papier, outil de motivation à la consommation de papier, cahier des charges imprimeur) ont été réalisés par le WWF et communiqués aux responsables développement durable pour être utilisés par les collaborateurs des Caisses d'Épargne et des filiales.

Ecoconstruction des agences

Faisant suite à l'étude environnementale réalisée en 2007 (cf. document de référence 2007) et pour accompagner la mise en œuvre, dès 2008, du nouveau cahier des charges prenant en compte ses recommandations, des principes d'écoconstruction pour les rénovations d'agences des Caisses d'Épargne, ont été édictés et commentés :

- réduire les déchets et diminuer les nuisances de chantier ;
- optimiser les consommations d'énergie ;
- utiliser des matériaux limitant les impacts sur l'environnement ;
- appliquer le nouveau cahier des charges pour la construction et la rénovation d'agences.

La grande partie des rénovations d'agences en 2008 a tenu compte de ce nouveau cahier des charges.

Transports

L'incitation très forte à utiliser le train plutôt que l'avion, à organiser des visio- ou audioconférences plutôt que d'effectuer de multiples déplacements, la mise en place de système de covoiturage, les recommandations du WWF pour le développement d'un Plan de déplacement entreprise (PDE) sont autant de moyens utilisés par les entreprises du Groupe Caisse d'Épargne pour réduire tant les coûts que les émissions de CO₂.

En 2008, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a été la première Caisse régionale à mettre en place un plan de déplacement entreprise. La première étape a été la signature le 19 novembre d'une convention de partenariat avec la SEMITAG (transports de l'agglomération Grenobloise).

Réduction des consommations d'eau, d'énergie, de papier

(voir tableau des indicateurs de la loi NRE).

Collecte sélective des déchets

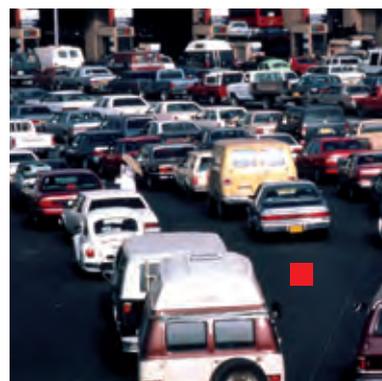
(voir tableau des indicateurs de la loi NRE).

Le système de management environnemental (SME)

Le SME permet à une entreprise d'identifier l'ensemble des impacts environnementaux de son activité, de se fixer des cibles puis des objectifs, lui permettant d'assurer la maîtrise des risques liés à ses impacts et l'amélioration continue de ses performances environnementales.

Une démarche pilote nationale de deux années s'est déployée dans les Caisses d'Épargne Provence-Alpes-Corse et Bourgogne Franche-Comté et à la CNCE sur la base du référentiel ISO 14001 sans nécessairement rechercher une certification tierce. Une généralisation progressive de cette démarche SME à l'ensemble des Caisses d'Épargne est en cours.

Une politique nationale environnementale, des politiques propres à chaque Caisse d'Épargne, des engagements spécifiques par entité, des manuels « environnement », des programmes et tableaux de bord avec le suivi de quelques indicateurs principaux (énergie, eau, déchets) par les managers en agences, tels sont les principes sur lesquels repose le SME.



© WWF-Canon-Edward PARKER

Le tableau des indicateurs de la loi NRE

	Pertinence	Indicateur, source 3D (libellé, unité)	Prise en compte ou argument si non pertinent (activité du GCE)			
			Oui	Non		
			2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽²⁾	2008 ⁽³⁾	
1 - Consommation de ressources						
L'eau	X	Consommation annuelle en nombre de m ³ par ETP	10,1	10	10	(calculé sur effectif 2008 de 30 600 ETP) Actions de réduction de consommation dans sept Caisses d'Epargne et CNCE par : installation de brise-jet sur les robinetteries ou de robinets à boutons poussoirs et limiteurs d'eau, agences... HQE avec contrat multitechnique, suppression de la climatisation à eau, installation de chasse d'eau à double commande.
Les matières premières / matériaux entrants : - papier	X	Consommation annuelle : nombre de ramettes (tous papiers) par ETP. Utilisation de papier labellisé (Ecolabel européenne, Cygne Nordique ou Ange Bleu, FSC) ou recyclé	32	30,2	29,6	(calculé sur effectif 2008 de 35774 ETP) Actions de réduction de la consommation de papier dans neuf Caisses d'Epargne et à la CNCE : 1) papier ramettes : sensibilisation des collaborateurs, écochallenge, suivi des consommations des photocopieurs, remplacement des imprimantes par des copieurs multifonction permettant l'impression recto / verso, programmation du recto / verso par défaut, dématérialisation des documents ; 2) éditique : mise en ligne d'imprimés de gestion, impression des extraits de compte en recto / verso ; Réduction de la masse du papier utilisé : utilisation du papier de grammage 75 gr dans cinq entités. Utilisation de papier labellisé ou recyclé dans neuf entités
Les matières premières / matériaux entrants : - cartouches et toners d'imprimantes	X	Nombre de cartouches et toners d'origine par ETP.	1,16	1,18	0,9	(calculé sur effectif 2008 de 35 774 ETP)
		Nombre de cartouches et toners recyclés par ETP.	1,41	1,02	1,7	
L'énergie Les mesures mises en place pour améliorer l'efficacité énergétique	X	Consommation annuelle d'énergie en kWh (sources confondues électricité, gaz, fuel) par m ² par ETP	175 7 345	161 6 612	153 6 547	(calculé sur effectif 2008 de 33 430 ETP) Actions de réduction : détecteurs de présence dans les locaux repro, programmation automatique éclairages dans les circulations et bureaux après 22 h 30 et week-end, déclenchement de la climatisation au-dessus 26 °C, sensibilisation aux écogestes, rénovation des agences, systèmes de déclenchement ouverture et fermeture éclairage agences corrélés à la lumière du jour, utilisation ampoules basse tension, note extinction des postes informatiques le soir, audit énergétique et limitation de la climatisation / chauffage dans les agences rénovées.
Le recours aux énergies renouvelables d'énergies renouvelables	X	% d'électricité consommée à partie	15 %* CEAPC 1 % CEBFC 30 % CERA -	8 %* CEAPC 1 % CEBFC 21 % CERA -		CE Aquitaine Poitou-Charentes : contrat EDF sur énergie hydraulique Capteurs solaires sur siège de CE Bourgogne Franche-Comté, le Belem Contrat EDF Energie verte périmètre en CE Lorraine Champagne-Ardenne (arrêt du contrat énergie verte en CE Rhône-Alpes)

Le tableau des indicateurs de la loi NRE (suite)

	Pertinence		Indicateur, source 3D (libellé, unité)	Prise en compte ou argument si non pertinent (activité du GCE)			
	Oui	Non		2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽²⁾	2008 ⁽³⁾	
Les conditions d'utilisation des sols	X					L'activité ne génère pas de pollution directe ou indirecte des sols.	
Les rejets dans l'air : CO ₂	X		Nombre d'entreprises qui ont réalisé leur Bilan Carbone™	6	8	11 réalisés + 2 en cours	Diagnostiques réalisés selon la méthode de l'ADEME et avec des prestataires agréés dans 11 Caisses d'Epargne, la CNCE, le Crédit Foncier. Dans le cadre du Système de management (SME) : identification des autres rejets potentiels significatifs (analyse environnementale).
Les rejets dans l'eau		X					Le traitement des eaux usagées est conforme à la réglementation ; l'activité ne génère pas de risque spécifique de pollution de l'eau.
Les rejets dans le sol		X					L'activité ne génère pas de risque de rejets polluants dans le sol.
Les nuisances sonores ou olfactives	X		Mesures prises de réduction des nuisances sonores	ND	Dans 6 CE	Dans 8 CE et CNCE	Des mesures de réduction des nuisances sonores ont été prises dans huit Caisses d'Epargne, notamment dans le cadre des rénovations d'agences (nouveau cahier des charges) et à la CNCE. Nuisances sonores : - faux plafonds isolants, cloisons étanches ; - piège à sons sur plafond et plancher ; - Isolation acoustique entre les bureaux et les locaux voisins et mise en place d'une horloge sur la climatisation en agence ; - climatisation extérieure : mise en place de pièges à sons. Nuisances olfactives : - pose de porte étanche à l'air et installation de VMC dans certaines agences ; - huiles essentielles parfumées à l'accueil pour atténuer les odeurs du restaurant d'entreprise.
Les déchets	X		Tri et collecte sélective des déchets (%)	68 %	76 %	88 %	Le traitement des déchets est un objectif prioritaire du SME.
			Collecte des papiers et cartons (%)	86 %	87 %	100 %	En 2008, sur les 18 entités qui déclarent collecter le papier, 12 ont renseigné le tonnage collecté pour un total de 2 227 tonnes.
			Collecte des cartouches et toners (%)	100 %	100 %	94 %	Attention : ces pourcentages se rapportent aux seules entités qui ont renseigné l'indicateur
			Collecte des tubes fluorescents (%)			62 %	
			Collecte des matériels électriques et électroniques			76 %	
2 - Atteinte aux équilibres biologiques							
Les mesures prises pour limiter l'atteinte aux équilibres biologiques	X		Forêts certifiées FSC (gestion durable des forêts reconnue par le WWF)	dans 2 CE	dans 2 CE	dans 6 CE	Dix Caisses d'Epargne déclarent être propriétaires de forêts pour une superficie totale de 8 823 hectares. Six déclarent gérer durablement leurs forêts dont trois avec la certification FSC.
3 - Évaluation ou certification							
Démarches engagées	X				Audit par l'agence	Résultats audit Vigeo	Réalisation d'évaluation-notations sollicitées par Vigeo en 2003 et 2007. Le Système de management de l'environnement s'appuie sur le référentiel ISO 14001 sans viser, à ce jour, une certification.

Pertinence	Indicateur, source 3D (libellé, unité)	Prise en compte ou argument si non pertinent (activité du GCE)			
		2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽²⁾	2008 ⁽³⁾	
4 - Conformité aux législations					
Mesures prises	X		Oui dans 2 CE et à la CNCE	Oui dans 2 CE et à la CNCE	Le premier objectif des entités rejoignant le SME est la conformité aux exigences réglementaires environnementales. Un processus de veille national est en cours de mise en œuvre. Les exigences réglementaires (RT2005 et handicapés) sont intégrées au nouveau cahier des charges de construction / maintenance des agences (cf. étude Cap Environnement). À ce jour CE PAC, CE BFC et CNCE.
5 - Prévention conséquences sur l'environnement					
Dépenses engagées	X				Concernant les impacts directs de engagées l'activité du GCE, ce point n'est pas retenu mais pourrait être envisagé, à terme, pour les impacts indirects des produits et services du GCE.
6 - Organisation environnement, formation environnement					
Moyens mis en œuvre (avec les conséquences au-delà des établissements de la société)	X	Formation en e-learning au développement conséquences « Bénéfices Futur », le programme DD du Groupe Caisse d'Epargne, disponible sur l'Intranet du Groupe depuis avril 2008. Nombre collaborateurs ayant suivi la formation.	2 298 via site formation	4 379 via Intranet direct	Guide des pratiques écoresponsables réalisé avec le WWF disponible à tous les collaborateurs sur CD-Rom et Intranet. Publication d'articles sur le développement durable et <i>Bénéfices Futur</i> dans un grand nombre de revues à l'attention des collaborateurs ou des clients sociétaires. Participation à de nombreuses manifestations, salons, forums, en faveur d'un développement durable.
7 - Provisions et garanties					
Montant	X				Cf. point 5 ci-dessus.
8 - Indemnités versées					
Montant	X				Cf. point 5 ci-dessus.
9 - Extension des standards aux filiales					
Objectifs assignés aux filiales relatifs aux points 1 à 6	X				En matière de gestion interne de l'environnement, les filiales du Groupe Caisse d'Epargne rejoignent progressivement les démarches menées dans les Caisses d'Epargne et à la CNCE. À fin 2008, les filiales concernées sont les suivantes : Banque Palatine, Crédit Foncier de France et Financière Océor ainsi que le GCE Habitat.

(1) Données chiffrées sur un périmètre moyen de 32 283 ETP.

(2) Données chiffrées calculées sur un effectif moyen de 31 185 ETP.

(3) Données chiffrées sur un effectif moyen de 33,895.



**GROUPE
CAISSE D'ÉPARGNE**



Bénéfices Futur L'engagement du Groupe Caisse d'Épargne pour le développement durable

Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE)
50 avenue Pierre-Mendès-France, 75201 Paris Cedex 13
Tél. : + 33 (0)1 58 40 41 42 – Fax : + 33 (0)1 58 40 48 00
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 8 286 585 580,25 euros
Siège social : 5 rue Masseran, 75007 Paris
RCS Paris n° 383 680 220
www.groupe.caisse-epargne.com